



Prêt d'une Voiturette

Par JPP

Bonjour,

Un employeur achète une voiturette sans permis (VSP 2 places) pour les déplacements de ses salariés et aussi pour les déplacements d'un enfant d'une salariée, un étudiant de 14 ans.

Ce dernier, utilisera le VSP pour ses entraînements et matches du WE ou pour conduire éventuellement ses frères plus jeunes que lui.

En cas d'accident ou de contrôle fiscal quels sont les risques pour l'employeur?

Qu'en est-il des assurances, peuvent-elles autoriser un enfant mineur de 14 ans non salarié, à conduire un véhicule de l'entreprise?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

JPP

Par ESP

Bonjour

Ce que vous exposez est impossible à réaliser. Qui vous a donné cette idée ?

Par JPP

Bonjour ESP

Personne m'a donné cette idée.

C'est l'idée de l'employeur pour libérer du temps à sa salariée

Cordialement

JPP